

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 94.00.382.007.0 DU 20 DECEMBRE 1994

Compteur d'eau froide
SCHLUMBERGER-INDUSTRIES
modèle TU1-100

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE PAR LA DIRECTIVE 83/575/C.E.E. DU 26 OCTOBRE 1983 RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 75/33/C.E.E. DU 17 DECEMBRE 1974 CONCERNANT LE RAPPROCHEMENT DES LEGISLATIONS DES ETATS MEMBRES RELATIVES AUX COMPTEURS D'EAU FROIDE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PAR LE DECRET N° 84-1107 DU 6 DECEMBRE 1984 PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 76-130 DU 29 JANVIER 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS D'EAU FROIDE.

FABRICANT

SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, Usine de Haguenau, 11, boulevard Pasteur, 67500 Haguenau, France.

OBJET

Le présent certificat complète les certificats d'approbation C.E.E. de modèles n° 87.0.04.388.2.0 du 25 août 1987 (1), n° 93.00.382.007.0 du 26 avril 1993 (2), n° 94.00.382.006.0 du 14 octobre 1994 (3), relatifs aux compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, modèle TU1-100.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs d'eau froide SCHLUMBERGER-INDUSTRIES, modèle TU1-100, faisant l'objet du présent certificat diffèrent des compteurs ap-

prouvés par les certificats précités par leur dispositif de réglage intérieur. Le réglage est obtenu en modifiant la vitesse de l'eau qui traverse le compteur par dérivation du jet qui actionne la turbine. Les autres caractéristiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle est :

F 87
04.388

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Alsace et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 25 août 1997.

ANNEXE

Dessin n° 6151.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE

(1) *Revue de Métrologie*, octobre 1987, page 1063.

(2) *Revue de Métrologie*, avril 1993, page 603.

(3) *Revue de Métrologie*, octobre 1994, page 884.



■ N° 6151

COMPTEUR A TURBINE SCHLUMBERGER-INDUSTRIES TU1-100 POUR EAU FROIDE

